

Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité du canton d'Amherst

Saint-Rémi d'Amherst, le 8 août 2011

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité du canton d'Amherst, tenue le 8^e jour du mois d'août 2011, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Denise Charlebois
Carole Martineau	Yves Duval

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga est aussi présente.

RÉFLEXION DU MOIS : La vie c'est tout ce qui vous arrive quand vous êtes occupés à faire autre chose. (John Lennon)

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour à mesdames et messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 8 août 2011

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 11 juillet 2011
Résolutions numéros 141-11 à 157-11 inclusivement
- 4- Ratification des déboursés
Chèques fournisseurs numéros 110478 à 110582 inclusivement pour un montant de 202 938,26 \$. Chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois de juillet 2011 pour un montant de 58 214,78 \$.
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
 - a) Résolution modifiant le règlement d'emprunt 469-11
 - b) Ratification du règlement décrétant un emprunt pour l'agrandissement du poste d'incendie à Vendée
 - c) Engagement de Louis St-Aubin aux travaux publics
 - d) Asphaltage sur le chemin de Rockway Valley
 - Approbation du devis
 - Mandat pour demander des soumissions publiques
 - e) Réclamation en dommages-intérêts de Les Arts numériques inc.

f) Association des propriétaires du Lac-Winnetou : demande de contribution au Réseau de surveillance des lacs

7- Sécurité publique

a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

8- Voirie municipale

9- Hygiène du milieu

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

a) Lecture du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et adoption du règlement ayant pour objet de modifier les usages de la zone 51-M

11- Histoire et patrimoine

12- Affaires nouvelles

13- Période de questions

14- Levée de la séance

RÉS 158-11 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

7- b) Engagement d'Émilie Deschamps et de Martine Samray

10- b) Modifications à la zone 78 M

c) Soumissions sentiers de la tour à feu et du lac de la Décharge

12- a) Informations consultation sur la Forêt de proximité

b) Requête pour limitation de vitesse chemin du Lac-Cameron

Adoptée à la majorité.

RÉS 159-11 : PROCÈS-VERBAL

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la secrétaire-trésorière adjointe soit exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 11 juillet 2011 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 141-11 à 157-11 inclusivement

Adoptée à la majorité

RÉS 160-11 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2011

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil les déboursés pour le mois de juillet 2011 : chèques fournisseurs numéros 110478 à 110582 inclusivement pour un montant de 202 938,26\$ et chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois de juillet 2011 pour un montant de 58 214,78 \$.

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

REMERCIEMENTS DE VÉLO QUÉBEC

L'Équipe de Vélo Québec remercie la Municipalité pour sa collaboration lors de l'événement Défi de Tremblant du 25 juin dernier. Mme la conseillère Denise Charlebois était la personne responsable pour la municipalité.

RÉSULTATS DES TESTS DE NUISANCE, GDG ENVIRONNEMENT

En date du 7 juillet 2011, l'efficacité moyenne du traitement de contrôle des insectes piqueurs était de 90,61 %.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIERS SUR TERRES PUBLIQUES

La Scierie Carrière informe le Conseil que des travaux d'aménagement forestiers seront réalisés de la mi-juillet à la fin du mois d'octobre dans les secteurs du lac Kieffer, Suzanne, Foin et des Iles. Les camions emprunteront le chemin du Lac-de-la-Sucrerie, le chemin de Vendée et le chemin de la Pourvoirie-Baroux.

RÉS 161-11 : RÉOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 469-11

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

QUE le règlement d'emprunt numéro 469-11 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'achat d'un camion citerne autopompe usagé d'une capacité minimale de 1500 gallons et décrétant un emprunt d'un montant maximum de 130 000\$ soit modifié comme suit;

- Le premier ATTENDU est supprimé;
- L'article 4 est remplacé par :

ARTICLE 4 : Compensation par catégorie d'immeubles

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel, chaque logement	1
Immeuble industriel ou commercial Chaque espace industriel ou commercial	1
Exploitation agricole enregistrée avec bâtiment	1

Adoptée à la majorité.

Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité du canton d'Amherst

RÉS: 162-11

RÈGLEMENT NUMÉRO 473-11

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
POUR L'AGRANDISSEMENT DU POSTE D'INCENDIE À VENDÉE ET
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT MAXIMUM DE 135 000 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 juillet 2011;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 : Description sommaire de l'emprunt

Le conseil décrète par le présent règlement le déboursé relatif à l'agrandissement du poste d'incendie à Vendée, immeuble situé au 124, Gaudias-Côté Est.

ARTICLE 3 : Autorisation de déboursés

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 135 000 \$ pour les fins du présent règlement incluant les frais, taxes et les imprévus tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Évaluation André Charbonneau et associés, laquelle fait partie intégrante du présent règlement ainsi que les coûts des services professionnels. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 135 000 \$ remboursable sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 : Compensation par catégorie d'immeubles

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel, chaque logement	1
Immeuble industriel ou commercial Chaque espace industriel ou commercial	1
Exploitation agricole enregistrée avec bâtiment	1

ARTICLE 5 : Excédent

S'il advenait que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : Affectation de toute contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la majorité.

Avis de motion : le 11 juillet 2011

Adoption: le 8 août 2011

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj. / dga

RÉS 163-11 : ENGAGEMENT DE LOUIS ST-AUBIN AUX TRAVAUX PUBLICS

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que M. Louis St-Aubin soit engagé aux travaux publics au poste de chauffeur-opérateur-manœuvre au salaire horaire de 18 \$ et à titre de contremaître occasionnel au taux de 19,50 \$. M. St-Aubin débutera le 22 août 2011 et sa période de probation est établie à 1 an.

Adoptée à la majorité

RÉS 164-11: DÉPÔT ET ACCEPTATION DU DEVIS, SOUMISSION ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN ROCKWAY VALLEY

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil accepte le devis pour des travaux d'asphaltage sur le chemin de Rockway Valley daté du 25 juillet 2011, préparé par M. Bernard Davidson, directeur général et que ce dernier soit autorisé à procéder à la demande de soumissions publiques.

Adoptée à la majorité.

RÉS 165-11 : RÉCLAMATION EN DOMMAGES-INTÉRÊTS DE LES ARTS NUMÉRIQUES INC.

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil autorise un paiement final au montant de 1 335,14 \$ effectué à l'ordre de « Paradis Wilson avocats en fidéicommiss » pour la réclamation faite à titre de dommages-intérêts par l'entreprise les Arts numériques inc.

Adoptée à la majorité.

RÉS 166-11 : ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC-WINNETOU : RÉSEAU DE SURVEILLANCE DES LACS

Considérant que l'Association des propriétaires du Lac-Winnetou désire s'inscrire au Réseau de surveillance des lacs et demande la contribution de la Municipalité;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil accepte de contribuer pour la moitié des frais, représentant un montant de 144 \$ et que l'Association fasse parvenir à la municipalité le résultat des analyses.

Adoptée à la majorité.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de juillet, il y eu 12 interventions des premiers répondants, 2 en désincarcération et 7 interventions incendie.

RÉS 167-11 : ENGAGEMENT D'ÉMILIE DESCHAMPS ET DE MARTINE SAMRAY AU SERVICE D'INCENDIE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil procède à l'engagement d'Émilie Deschamps pour agir à titre de première répondante et de Martine Samray au service des premiers répondants et d'incendie.

Adoptée à la majorité.

LECTURE DU CERTIFICAT DU GREFFIER SUR LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

La secrétaire-trésorière adjointe et dga, Mme Hélène Dion, fait lecture du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au second projet de règlement numéro 154-11. Aucune demande n'a été présentée. Par conséquent, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter des zones concernées.

Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité du canton d'Amherst

RÉS 168-11

RÈGLEMENT NUMÉRO 474-11

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES USAGES ET LA GRILLE DE LA ZONE 51-M

ATTENDU QU'UN règlement de zonage portant le numéro 352-02 est en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil de modifier la grille des normes des usages dans la zone mixte 51 (51-M);

ATTENDU QUE le conseil désire y donner suite et amender ledit règlement;

ATTENDU QUE le conseil a donné avis de motion lors de la séance régulière du 9 mai 2011;

ATTENDU QUE le conseil a adopté un premier projet de règlement le 9 mai 2011;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement s'est tenue le 6 juin 2011;

ATTENDU QU'UN second projet de règlement a été adopté le 11 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le présent règlement portant le numéro 474-11 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

Article 1 :

Le présent règlement a pour objet de modifier la grille des normes de zonage datée du 13 janvier 2003 et faisant partie intégrante du règlement de zonage portant le numéro 352-02, en ajoutant un point à la ligne 43 autorisant l'usage récréation intensive dans la zone mixte 51 (51M).

Article 2 :

Tous les usages énumérés à l'article 3.2.4.3 de la classe récréation intensive sont autorisés dans la zone mixte 51 (51M).

Article 3 :

Tous usage de nature récréotouristique doit être entouré d'une clôture ou d'une haie composée de feuillus et conifères servant d'écran sonore et visuel. Tout terrain doit être libre d'amas de sable, bois et/ou autres matériaux.

Article 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la majorité.

Avis de motion : le 9 mai 2011

Adoption du premier projet de règlement : le 9 mai 2011

Consultation publique : le 6 juin 2011

Adoption du second projet de règlement : le 11 juillet 2011

Adoption du règlement : le 8 août 2011

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj. et dga

RÉS 169-11 : MODIFICATIONS À LA ZONE 78-M, MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le directeur général soit mandaté pour enclencher le processus de modification au zonage de la zone 78-M selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à la majorité.

RÉS 170-11 : RÉFECTION DES SENTIERS DU LAC DE LA DÉCHARGE ET DE LA TOUR À FEU, MANDAT À LA FIRME BIOFILIA

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

QUE le Conseil accepte l'offre de services datée du 21 juillet 2011 de la firme Biofilia au montant de 15 000 \$ plus taxes pour la réfection du sentier du lac de la Décharge et au montant de 8 500 \$ plus taxes pour le sentier de la Tour à feu et demande à Biofilia de procéder aux travaux le plus rapidement possible.

Que certains ajouts, tels l'installation de pictogrammes, soient demandés à l'intérieur du montant alloué au budget.

Adoptée à la majorité.

DÉPÔT D'UNE PÉTITION POUR LIMITATION DE VITESSE SUR LE CHEMIN DU LAC-CAMERON

Des citoyens du chemin du Lac-Cameron ont déposé une pétition pour demander au Conseil de prendre les mesures nécessaires afin de réduire la vitesse sur le chemin du Lac-Cameron. Un mandat est donné au directeur des travaux publics pour l'installation des pancartes appropriées.

CONSULTATION SUR LA FORÊT DE PROXIMITÉ

Le 30 août prochain à compter de 13h30, une consultation s'adressant aux membres du conseil concernant les orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité sera tenue par Louis Allie mandataire du CLD Laurentides. Compte tenu que 68 % du territoire d'Amherst est couvert par la forêt publique, cette consultation revêt toute son importance. Les organismes intéressés seront invités à y participer dès 15h30.

RÉS 171-11 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj. et dga